
L'apport d'Évelyne Patlagean à l'histoire et l'historiographie des Juifs et du judaïsme

Francis Schmidt



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/tsafon/308>

DOI : [10.4000/tsafon.308](https://doi.org/10.4000/tsafon.308)

ISSN : 2609-6420

Éditeur

Association Jean-Marie Delmaire

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2017

Pagination : 163-168

ISSN : 1149-6630

Référence électronique

Francis Schmidt, « L'apport d'Évelyne Patlagean à l'histoire et l'historiographie des Juifs et du judaïsme », *Tsafon* [En ligne], 73 | 2017, mis en ligne le 31 mai 2018, consulté le 19 décembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/tsafon/308> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tsafon.308>

Tsafon. Revues d'études juives du Nord

Hommage

L'apport d'Évelyne Patlagean à l'histoire et l'historiographie des Juifs et du judaïsme

Francis Schmidt*

Pour introduire ces quelques mots sur l'apport d'Évelyne Patlagean à l'histoire et l'historiographie des Juifs et du judaïsme¹, j'évoquerai un souvenir personnel que partagent sans doute tous les élèves, collègues ou amis qu'Évelyne Patlagean a invités chez elle pour « parler affaire », comme elle aimait à dire.

Un dossier sur le judaïsme ancien dans les *Annales*

C'est ainsi qu'à l'automne 1992, Évelyne m'avait invité Boulevard Raspail pour préciser les contours d'un dossier sur le judaïsme ancien en préparation pour les *Annales*. Il s'agissait de définir une problématique²,

* Directeur d'études émérite EPHE, Sciences religieuses.

¹ Sur l'apport d'Év. Patlagean à l'historiographie du judaïsme, on lira les contributions de Giacomo Todeschini, Misgav Har-Peled, Roland Goetschel et Nicole Abravanel dans le livre-hommage édité par Claudine Delacroix-Besnier, Actes en hommage à Év. Patlagean, *Byzance et l'Europe. L'héritage historiographique d'Évelyne Patlagean. Actes du colloque international*, Paris, 21-22 novembre 2011, Centre d'études byzantines, Paris, éd. De Boccard, 2016, section III, pp. 133-206.

² « Après discussion avec Év. Patlagean, il nous a semblé que la nouveauté d'un tel dossier et son intérêt pour les lecteurs des *Annales* étaient autant de brouiller certaines

autour de laquelle il fallait organiser la table des matières de ce numéro, et de proposer au comité de lecture une liste de collaborations. En fait ce projet, qui a vu le jour en octobre 1996, sous le titre « L'Étranger, le Temple et la Loi dans le judaïsme ancien » et qui avait été initié et préparé par Évelyne Patlagean, me paraît aujourd'hui très caractéristique de son propos³. En effet, pour l'historienne médiéviste qu'elle était, les *Annales* représentaient la quintessence de la pratique historique. Pour elle, il était important qu'un dossier sur l'histoire du judaïsme soit publié dans la revue fondée par Lucien Febvre et Marc Bloch, l'enjeu n'étant rien moins que de contribuer à donner une place aux études sur les Juifs et le judaïsme dans la recherche historique française. C'est pourquoi Évelyne Patlagean avait-elle suggéré de faire appel à des collègues israéliens, l'histoire du judaïsme occupant en Israël une place équivalente en importance et en érudition à celle attribuée à l'histoire du Moyen Âge en France.

La Loi orale comme barrière protectrice autour du judaïsme byzantin – un exposé de 1990

Brouiller certaines frontières ? Battre en brèche certains stéréotypes ? Encore faut-il s'entendre sur la question de savoir de quel judaïsme il s'agit. Le judaïsme demeuré longtemps absent de la recherche historique française, c'est principalement le judaïsme de type « rabbanite », à savoir les Juifs « reconnaissant comme autorité l'enseignement des rabbins de la Mishna et du Talmud »⁴, par opposition aux Karaïtes, sans doute, mais aussi par opposition au judaïsme tel qu'il est défini dans l'historiographie chrétienne, à savoir un judaïsme comme « *a topic in christian theology* » qui n'est qu'une « pure création

frontières (par exemple chronologiques : la coupure 70/135 ; linguistiques : sortir du couple latin-grec ; ou rituelles : sociétés sacrificielles vs. non-sacrificielles) que de battre en brèche certains stéréotypes encore bien ancrés dans nos esprits : ainsi celui hérité du temps de Renan d'après lequel la fin du Temple marquerait la fin du judaïsme, tandis que pour d'autres à l'inverse elle en marquerait le commencement ; ou celui d'une interprétation christianocentrée de la société juive de l'époque du second Temple ; ou encore celui posant l'existence d'une continuité culturelle du judaïsme antique au judaïsme d'aujourd'hui » (Lettre au Comité de direction des *Annales*, datée du 12 octobre 1992).

³ « L'Étranger, le Temple et la Loi dans le judaïsme ancien », *Annales, Histoire, Sciences sociales*, 51/5, sept-oct 1996.

⁴ A. Germa, B. Lellouch, Év. Patlagean éd., *Les Juifs dans l'Histoire*, Paris, Champ Vallon, 2011, Glossaire, s.v. « Rabbanite », p. 883. Sur les Karaïtes, qui « reconnaissent la Bible pour seule Loi et rejettent l'autorité du Talmud », voir Glossaire, p. 881.

intellectuelle »⁵. Sortir du seul vis-à-vis du latin et du grec, accéder aux textes conservés en hébreu / araméen, autrement dit à la Tradition orale, et ne pas s'en tenir à la seule Loi écrite, l'Ancien Testament ; transmis en France dans des institutions juives, à commencer par le Séminaire israélite de France, ce judaïsme est resté longtemps ignoré des institutions d'enseignement et de recherche françaises, du moins jusqu'à Israël Lévi – j'y reviendrai.

C'est ainsi qu'à l'occasion d'une table ronde organisée en avril 1990 par l'Université hébraïque de Jérusalem en collaboration avec un centre de recherche de l'École Pratique des Hautes Études, section des Sciences Religieuses⁶, Évelyne Patlagean a donné une illustration particulièrement fine et érudite de ce judaïsme centré sur la Loi orale⁷. Intitulé « La chrétienté byzantine face à la Loi orale. Quelques textes », cet exposé faisait suite à un autre article publié la même année, « La 'Dispute avec les Juifs' de Nicolas d'Otrante (vers 1220) et la question du Messie »⁸. Analyse extrêmement serrée du seul point de vue de la controverse chrétienne orthodoxe, sans que l'identité des adversaires juifs ne soit interrogée – ce que fait le texte de 1990.

Il s'agit là encore d'une recherche sur les controverses anti-juives, les *Contra Judaeos*, à l'époque byzantine. La question que pose Év. Patlagean dans ces pages – qui viennent en appoint du chapitre qu'elle a rédigé dans *Les Juifs dans l'Histoire*, sur « Les Juifs à Byzance (527-1453) »⁹ – cette question est la suivante : « les Juifs de la polémique chrétienne sont-ils une réalité ou une métaphore ? », autrement dit s'agissait-il d'un portrait des Juifs imposé par le genre littéraire auquel appartiennent ces écrits de controverse, ou s'agissait-il de Juifs bien réels ? De la réponse à cette question dépend en particulier l'usage historique de cette abondante littérature anti-juive. Pour aller à l'essentiel, ces polémiques portent sur l'interprétation correcte de l'Écriture. Tout en recourant à l'allégorie pour interpréter l'Écriture, et

⁵ N.R.M. de Lange, *Journal of Theological Studies* 40.2, 1989, pp. 538-543, (compte rendu critique du livre de A. Paul, *Le Judaïsme ancien et la Bible*, Paris, Desclée, 1987).

⁶ Table ronde à laquelle participaient, *inter al.*, Monique Alexandre et Devorah Dimant.

⁷ Resté inédit, cet exposé de 1990 a été publié par Claudine Delacroix-Besnier dans *Byzance et l'Europe. L'héritage historiographique d'Évelyne Patlagean*, *op. cit.*, pp. 207-212.

⁸ Év. Patlagean, « La 'Dispute avec les Juifs' de Nicolas d'Otrante (vers 1220) et la question du Messie », dans *La Storia degli Ebrei nell'Italia medievale : tra filologia e metodologia*, a cura di M.G. Muzzarelli, G. Todeschini, Documenti/29, Bologna, 1990, pp. 19-27.

⁹ *Les Juifs dans l'Histoire*, *op. cit.*, pp. 189-197.

reconnaître chez les Prophètes les signes de la venue des temps messianiques, les théologiens byzantins combattent l'herméneutique mise en œuvre par leurs adversaires juifs. Ces derniers s'appuient, disent les textes, sur des *deuterôseis*, des répétitions de la Loi de Moïse (la Loi écrite). Comme le montrent les analyses d'Év. Patlagean, ces « répétitions », ces *deuterôseis*, désignent la Loi orale, la Mishna et le Talmud.

Ainsi la *Novelle* sur les Juifs de Justinien (553) pose la question des deux herméneutiques pour condamner, on ne peut plus nettement, les fondements de l'herméneutique rabbinique :

Nous interdisions absolument ce qu'ils nomment *répétition (deutérosis)* : elle ne s'est pas développée en même temps que les Livres saints, elle ne s'est pas transmise depuis les Prophètes, elle n'est que le choix (autre leçon : l'invention) d'hommes qui tiennent un langage purement terrestre, sans avoir eux-mêmes rien de divin.¹⁰

De même au IX^e siècle la formule d'abjuration du judaïsme en usage dans la Grande Église de Constantinople mentionne :

...les scribes ou maîtres enseignant la Loi qui (...) ajoutant à la Loi leurs traditions propres appellent ces dernières « répétitions », autrement dit législations divines en second ; ils rapportent mensongèrement la première à Moïse, la deuxième à Rabi (sic) Akiba.¹¹

Loin donc l'idée que les auteurs byzantins de ces controverses anti-juives mettent en scène des Juifs de convention, ces auteurs sont avertis de l'herméneutique rabbinique et de la « barrière protectrice » que dresse la Loi orale autour du judaïsme contemporain.

C'est ce judaïsme, centré sur la Loi orale, Mishna et Talmud, longtemps absent de la recherche historique française, dont en 1994 Évelyne Patlagean saluera le désenclavement en retraçant l'œuvre à cet égard exemplaire d'Israël Lévi.

Israël Lévi

Le refus fréquent des Universités de s'ouvrir à cette problématique [celle en particulier d'un Simon Doubnov (1860-1941) et sa vision de l'histoire juive comme l'histoire d'une « nation historico-culturelle »], le refus d'octroyer une

¹⁰ Traduction Év. Patlagean, cf. dans *Byzance et l'Europe*, *op. cit.*, 2016, p. 209.

¹¹ *Ibid.* p. 210.

place à la connaissance rationnelle du judaïsme, l'isolement des savants juifs, le manque de structures de publication et d'enseignement entraînèrent un reflux de l'étude du passé juif dans les séminaires rabbiniques.¹²

Ce grand mouvement de désenclavement des études juives qu'Évelyne Patlagean appelle de ses vœux a été initié par Israël Lévi. Dans l'introduction à un recueil de textes choisis, intitulé *Israël Lévi. Le Ravissement du Messie à sa naissance et autres essais*¹³, Évelyne Patlagean met en lumière le tournant décisif que marque cette grande œuvre scientifique. Le rappel des principales dates de la biographie d'Israël Lévi suffit à indiquer les principaux moments de ce désenclavement.

Israël Lévi fit ses études de rabbin au Séminaire israélite de France fondé en 1829 à Metz, puis transféré à Paris en 1859. Rabbin à 24 ans, il fut nommé, à partir de 1880, secrétaire de la toute nouvelle *Société des études juives* ainsi que de la *Revue des études juives*. Un *Appel* publié dans le tome 1 de la *REJ* est on ne peut plus explicite sur les objectifs que se donnent ces nouvelles institutions :

Relever la France de cet état d'infériorité, qui ne convient ni à son passé ni à ses traditions, entrer franchement dans ce remarquable mouvement – c'est-à-dire la *Wissenschaft des Judentums* – où elle a eu le tort de se laisser devancer, regagner, si c'est possible, le temps perdu.¹⁴

En 1896, Israël Lévi devint le premier titulaire d'une conférence d'*Histoire du judaïsme talmudique et rabbinique* à l'École Pratique des Hautes Études, section des Sciences religieuses, puis, en 1914, d'une direction d'étude du même intitulé. L'élection d'Israël Lévi à la V^e section de l'EPHE, note Év. Patlagean, accomplit « la reconnaissance du judaïsme rabbinique et talmudique comme discipline distincte des études relatives à l'Ancien Testament »¹⁵. Cette direction d'études sera, par la suite, occupée par Maurice Liber et Georges Vajda, dont Év. Patlagean suivra les séminaires. Quant aux programmes des séminaires d'Israël Lévi, ils annonçaient une initiation aux *Midrashim*, une explication de *Bereshit Rabba* ou des *Dix-huit bénédictions*, et comptaient parmi leurs premiers auditeurs les noms de Marcel Mauss et de Henri Hubert. Dans

¹² Év. Patlagean, *Écriture de l'Histoire et Identité juive. L'Europe ashkénaze XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Belles Lettres, 2003, pp. 16-17.

¹³ Paris-Louvain, Peeters, 1994 (collection de la *Revue des études juives*).

¹⁴ Cité dans *Ravissement*, p. 17.

¹⁵ *Ibid.* p. 15.

ses dimensions philologiques, historiques, sociologiques et anthropologiques, l'œuvre d'Israël Lévi à l'EPHE est exemplaire de ce « désenclavement », de cette science française du judaïsme dont la première livraison de la *REJ* formulait le programme.

Ceci dit, les limites de la *Wissenschaft des Judentums* « à la française » n'ont pas totalement échappé à Israël Lévi qui, en tant que rabbin, saisissait la difficulté de transmettre aux fidèles une religion épurée, « débarrassée des scories de l'Histoire ». On sait combien ces limites ont été mises en lumière par un Gershom Scholem. Certes pour les historiens de la science du judaïsme à la française « la Kabbale ou le hassidisme en Europe orientale restent autant de chimères mystiques, de survivances d'un judaïsme obsolète voué à disparaître avec l'entrée des Juifs dans le monde moderne »¹⁶ ; certes au tournant du XIX^e-XX^e siècles, la *REJ* s'était engagée face aux campagnes antisémites et à l'affaire Dreyfus¹⁷ ; il reste que, même ainsi désenclavée à l'initiative de savants tel Israël Lévi, l'histoire des Juifs et du judaïsme s'est heurtée à des limites d'une autre nature après 1945. Car comment faire de l'Histoire après Auschwitz ? Et comment écrire sur Auschwitz, s'interroge Évelyne Patlagean¹⁸ ? Comment penser cette béance sans réintroduire cette mise à part d'où l'Histoire des Juifs avait été sortie ?

Telle est la question que pose Évelyne Patlagean – tout en reconnaissant que la production historique concernant la mémoire du génocide est « indiscutablement croissante depuis une vingtaine d'années ». Car, écrit-elle dans *Écriture de l'Histoire et Identité juive. L'Europe ashkénaze XIX^e-XX^e siècles*, une autre de ses contributions majeures à l'histoire et l'historiographie des Juifs et du judaïsme, la question est de savoir « comment l'Histoire aura été pour sa part un moyen de reconstruction de l'identité juive après le désastre »¹⁹.

¹⁶ Év. Patlagean, dans *Écriture de l'Histoire et Identité juive. L'Europe ashkénaze XIX^e-XX^e siècle*, *op. cit.*, p. 16.

¹⁷ Sur les prises de position d'Isidore Loeb (sur le meurtre rituel), de Salomon Reinach ou d'Israël Lévi dans la *REJ*, voir *Ravissement*, pp. 13-14.

¹⁸ *Écriture de l'Histoire et Identité juive. L'Europe ashkénaze XIX^e-XX^e siècles*, *op. cit.*, p. 18.

¹⁹ *Ibid.* pp. 19 et 28.